



Échéancier de Paiement Indicatif

Signature & Garden Villas

Étapes	Échéancier	Pourcentage	Total
Étape 1	Signature du CRP	5%	5%
Étape 2	Signature de l'Acte de Vente (VEFA)	25%	30%
Étape 3	À l'achèvement des fondations	5%	35%
Étape 4	À l'achèvement du premier étage	15%	50%
Étape 5	À l'achèvement de la dalle du toit	15%	65%
Étape 6	À la mise hors d'air	10%	75%
Étape 7	À l'achèvement du carrelage	10%	85%
Étape 8	À l'achèvement de la peinture	5%	90%
Étape 9	À l'achèvement du jardin paysagé	5%	95%
Étape 10	À la livraison	5%	100%

Conditions de paiement:

Un acompte de réservation de 5% est payable sur le compte notarié désigné lors de la signature du CRP. Il sera conservé en séquestre jusqu'à la signature de l'Acte de Vente. Après vérification de l'achèvement de chaque étape, un certificat de conformité sera émis par l'économiste de la construction et le chef de projet assignés à ce projet. Un rapport d'avancement sera envoyé à l'acquéreur à chaque appel de fonds.

Frais d'acquisitions :

Frais d'enregistrement:

5% du prix de vente du bien (hors Pack Déco).
Payables au Gouvernement mauricien lors de la signature de l'Acte de Vente.

Frais de notaire:

1,15 % du prix de vente du bien (hors Pack Déco).
Payables au notaire lors de la signature de l'Acte de Vente.

Frais administratifs (y compris les frais de l'EDB):

MUR 50 000, payables au notaire lors de la signature de l'Acte de Vente.